Envoyé en préfecture le 23/07/2026
Reçu en préfecture le 23/07/2026
Publié le
ID : 029-212902027-20260709-D2026090771-DE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la commune de PLOUNÉOUR-MENEZ
FINISTERE

Date de convocation	Membres		
30/06/2026	En exercice : 15	Présents : 13	Votants 15

Séance ordinaire du 09/07/2026 à 20H00

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est assemblé , à la salle du Conseil Municipal sous la présidence de Monsieur Sébastien MARIE, Maire

Présents : Sébastien MARIE - Delphine SAUBAN – Laurent FONTANIER – Aline COAT - Marie ROBAIL – Tangi DANIEL – Annaïck MAGNENET – Jean-Claude FAUJOUR – Monique JAOUEN – Jonathan THORAVAL – Marie-Laure BERGER – Justine HERNE - Pierre-Yves POSTIC
Absent ou excusé :
Kevin FERRE ayant donné procuration à Tangi DANIEL
Maëldan CORRE ayant donné procuration à Sébastien MARIE

Secrétaire : Aline COAT

OBJET : PRESTATION PROTECTION DES DONNEES – CONVENTION MUTUALISEE AVEC LE CENTRE DE GESTION DU FINISTERE

Monsieur le Maire rappelle l'obligation faite aux collectivités de désigner un délégué à la protection des données et propose pour cela la signature d'une convention mutualisée avec la Communauté d'agglomération Morlaix Communauté , pour ses communes membres et le centre de gestion du Finistère.

Les missions du délégué à la protection des données et du référent cybersécurité sont :

- D'organiser des réunions de sensibilisation RGPD auprès des élus et agents
- De réaliser un inventaire des traitements de données à caractère personnel
- D'analyser les points de non-conformité
- D'établir un plan d'actions RGPD : politique de protection des données et priorisation des actions
- De mettre ne œuvre le plan d'actions en organisant des process internes au niveau humain organisationnel et technique
- De mettre en place un registre des traitements et de documenter la conformité
- D'informer et conseiller les responsables de traitement en amont des projets
- Coopérer avec l'autorité de contrôle, la CNIL et être le point de contact de celle-ci
- Présenter chaque année un bilan RGPD sur l'avancement des missions au responsable de traitement

Le coût annuel est mutualisé, via la Communauté d'Agglomération MORLAIX COMMUNAUTE, pour les communes adhérentes, à titre d'information il est de 1 550 € pour la Commune de PLOUNEOUR-MENEZ pour l'exercice 2025.

Envoyé en préfecture le 23/07/2026
Reçu en préfecture le 23/07/2026
Publié le
ID : 029-212902027-20260709-D2026090771-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Maire signer en son nom la convention « Protection des données et Cybersécurité » à intervenir entre le Centre de Gestion du Finistère et la Commune de PLOUNEOUR-MENEZ, aux conditions financières négociées avec la Communauté d'Agglomération MORLAIX COMMUNAUTE.

Pour extrait certifié conforme au registre,
Le Maire,
P.o. La 1ère Adjointe au Maire
Delphine SAUBAN

MAIRIE DE PLOUNEOUR-MENEZ 29 (Finistère)

La Secrétaire,

Aline COAT